

# LES FESTIVALS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : UN ÉTAT DES LIEUX

UNE ENQUÊTE DU GROUPE DE TRAVAIL « FESTIVALS »  
DU COREPS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**COREPS**  
Auvergne-Rhône-Alpes

MAI 2023

# INTRODUCTION

Cette enquête par questionnaire a été conçue par le groupe de travail « Festivals » du COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle). Le COREPS est une instance de dialogue social, composée de représentants des salariés, des employeurs, de l'Etat et des collectivités, qui émet des préconisations relatives au secteur du spectacle vivant et enregistré mais contribue également à alerter les pouvoirs publics lorsque cela est nécessaire.

**L'enquête visait à proposer une photographie des festivals en région Auvergne-Rhône-Alpes offrant une description plurielle de leur mode de fonctionnement : implantation géographique, programmations, emploi, enjeux sécuritaires, publics, modèle économique, sont autant de sujets qui ont été abordés par l'étude.**

Ce document présente les conclusions tirées de cette enquête. Son objectif est bien de visibiliser ces festivals, et notamment d'en montrer l'importance sur le territoire auralpin, importance qui recouvre des enjeux en termes d'image, de diversité culturelle, de fréquentation, d'économie d'un territoire. L'objectif second est aussi de sensibiliser les acteurs du secteur et plus spécifiquement les pouvoirs publics sur les difficultés que ces festivals peuvent rencontrer.

L'enquête s'est organisée autour d'un questionnaire diffusé par l'intermédiaire des organisations membres du groupe festivals du COREPS, principalement par mail, entre septembre et octobre 2022. Le caractère aléatoire des modalités de sa diffusion ne permet pas d'obtenir un échantillon véritablement représentatif du secteur des festivals. Néanmoins, les 92 réponses reçues (sur un nombre global de festivals évalué à 900 en région) qui montrent la grande diversité des festivals présents sur le territoire auralpin (discipline, taille, types de financements), permettent de dresser un état des lieux assez pertinent de cet univers.

En ce sens, cette étude a vocation à compléter les riches travaux menés par Emmanuel Négrier et Aurélien Djakouane dans le cadre de l'étude SoFest !, puis publiés dans l'ouvrage Festivals, territoires et société (La documentation française).

## SOMMAIRE

3	.....	État des lieux des festivals en Auvergne-Rhône-Alpes
4	.....	Profil des répondants
6	.....	Les programmations des festivals
8	.....	L'emploi dans les festivals
11	....	Les effets des mesures sanitaires et éco-responsables sur les festivals
12	....	Lieux des festivals
14	....	Publics des festivals
16	....	Économie des festivals
19	.....	Lecture de l'étude
23	.....	Présentation du COREPS

# ÉTAT DES LIEUX DES FESTIVALS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

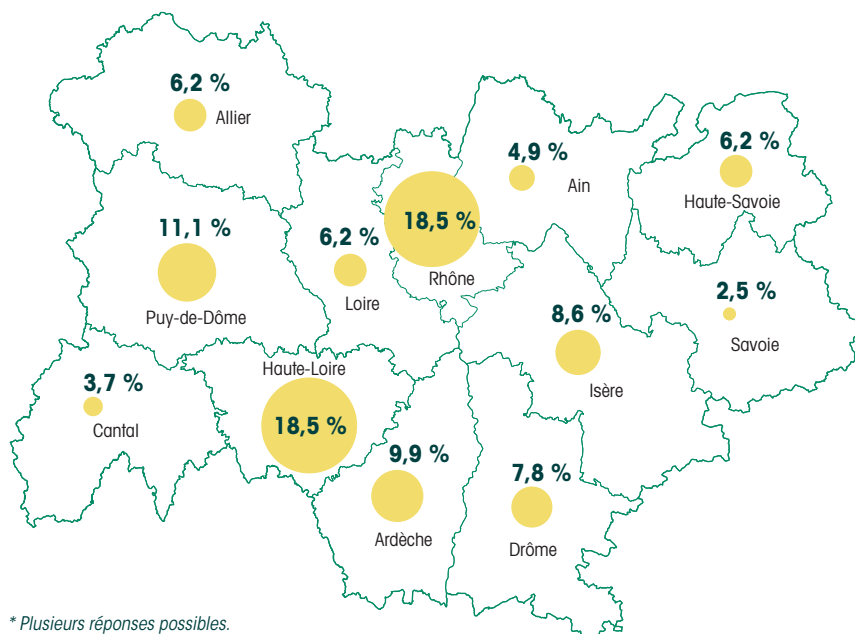


# PROFIL DES RÉPONDANTS

92

Festivals ont répondu  
à ce questionnaire.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FESTIVALS ÉTUDIÉS \*



## DES FESTIVALS À L'ANCIENNETÉ VARIABLE

20 ans

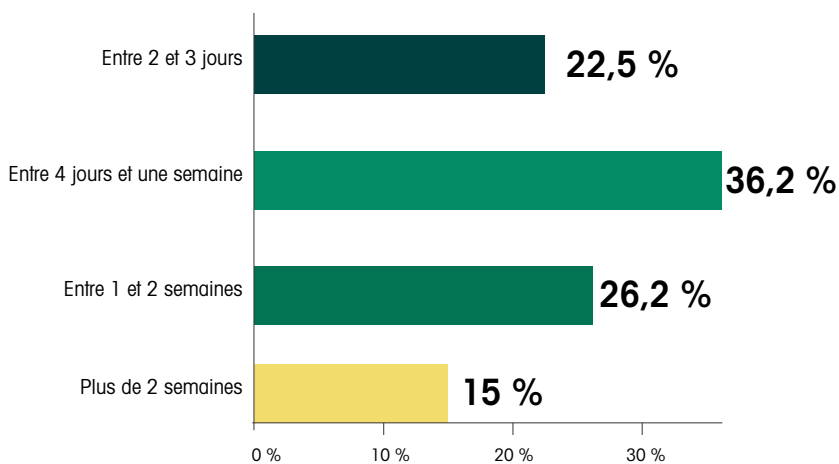
Moyenne d'ancienneté des  
festivals.



Le plus ancien a vu le jour en ..... 1946

Le plus récent a vu le jour en ..... 2021

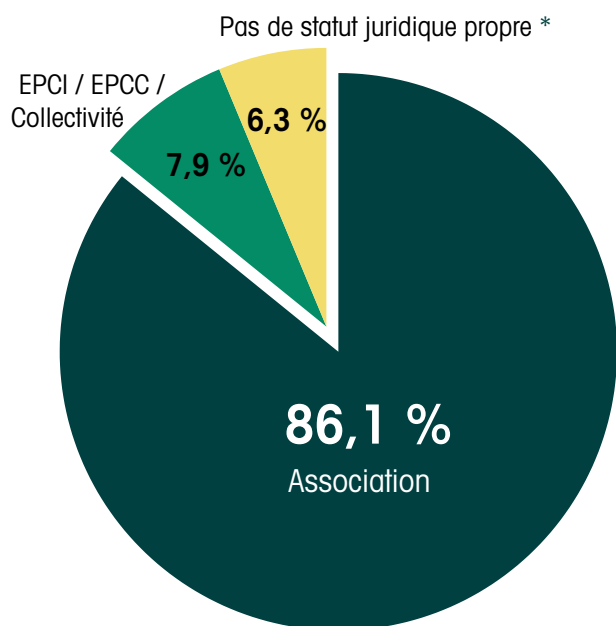
## DURÉE GLOBALE DU FESTIVAL



La durée effective moyenne des festivals est de 7 jours. Mais elle varie selon les disciplines :

- les festivals de musiques classiques durent environ 10 jours,
- contre 5 pour les musiques actuelles,
- 6 pour le spectacle vivant hors musique
- 7 pour le cinéma.

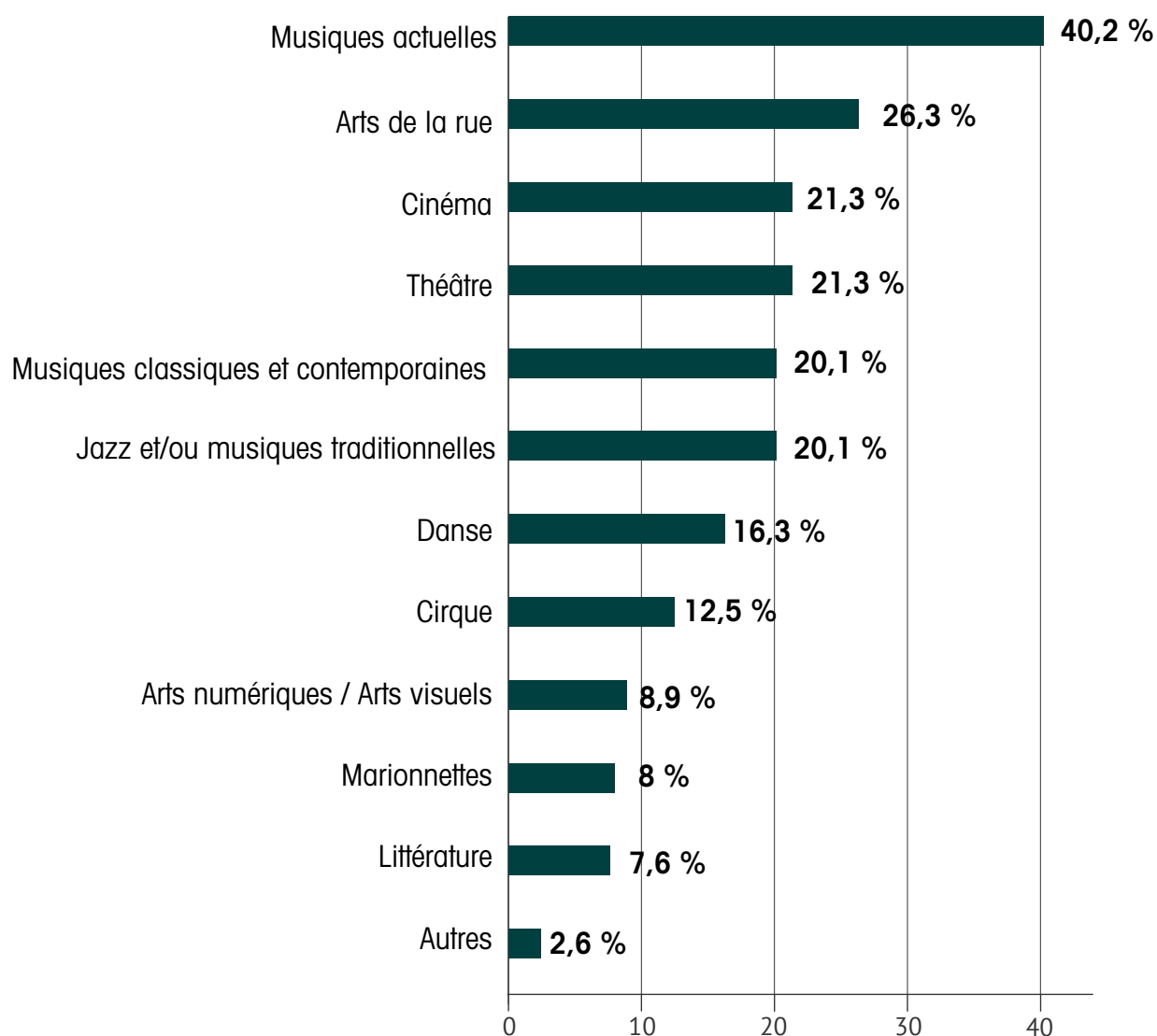
## LE STATUT JURIDIQUE DES FESTIVALS



\* Festivals portés par un lieu.

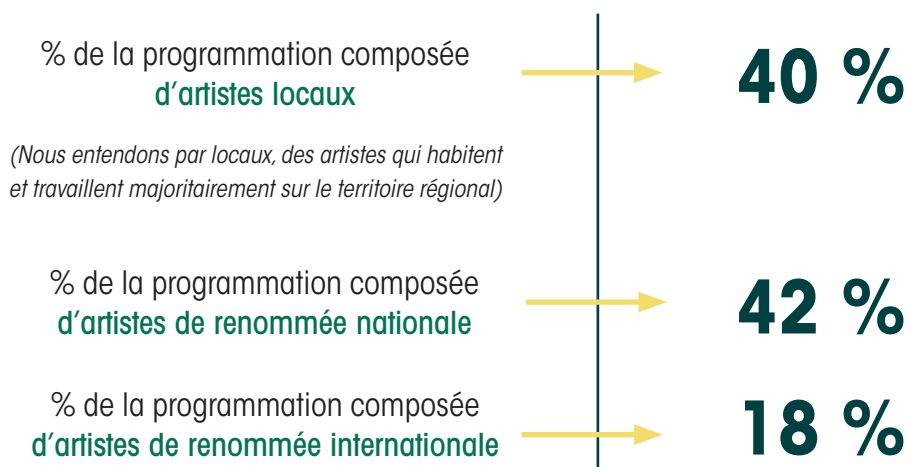
# LES PROGRAMMATIONS DES FESTIVALS

## LES DISCIPLINES REPRÉSENTÉES DANS LA PROGRAMMATION \*



\* Plusieurs réponses étaient possibles.

## LA RÉPARTITION DES ARTISTES SELON LEUR RENOMMÉE (LOCALE / NATIONALE / INTERNATIONALE)



La répartition est différente selon les disciplines concernées : c'est le spectacle vivant hors musique qui programme la plus grande proportion d'artistes locaux, tandis que les programmations de musiques classiques comportent davantage d'artistes de renommée nationale et internationale.

## LA PLACE DES AMATEURS ET DES ARTISTES ÉMERGENTS DANS LES PROGRAMMATIONS

**57,7 %**



des programmations sont composées uniquement de professionnels.

**34%**

d'artistes émergents, en moyenne, ont été programmés par les festivals répondants.



Parmi ceux-ci, ce sont les festivals de musiques actuelles qui ouvrent le plus leur programmation aux artistes émergents (42% en moyenne de la programmation), suivis des festivals de cinéma (31%), du spectacle vivant hors musique (27%) et de la musique classique (20%).

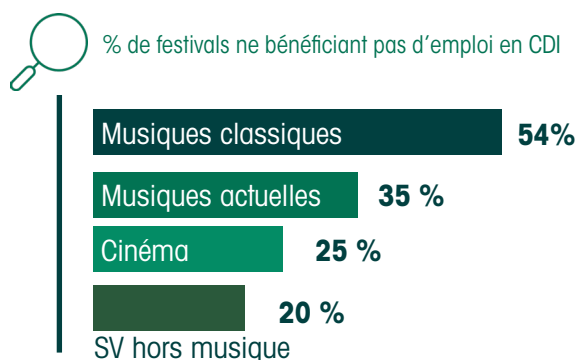
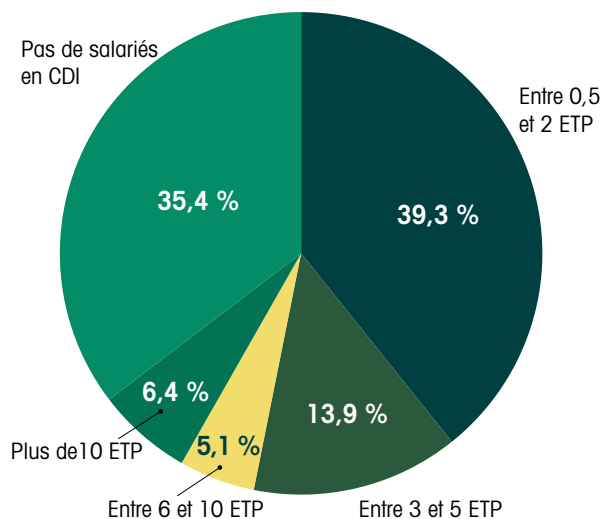


Si les amateurs sont fréquemment conviés dans les programmations, ils sont cependant minoritaires, puisqu'ils ne représentent en moyenne que 18% de la programmation globale.

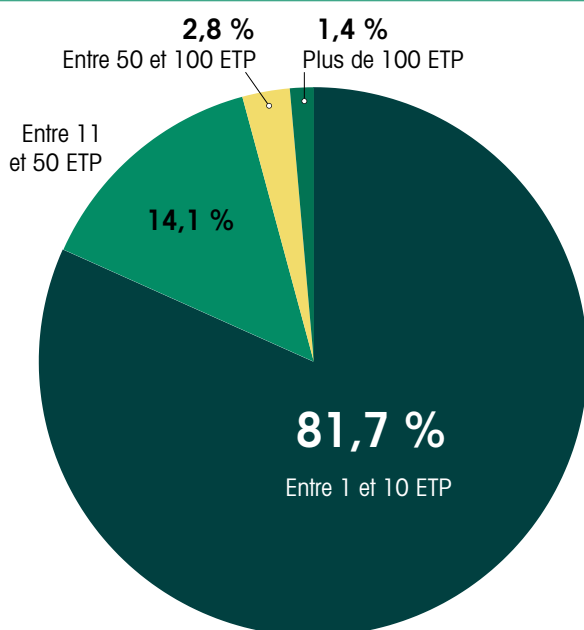
Ce sont les festivals de musiques actuelles qui sont le plus ouverts aux amateurs dans leur programmation, suivis du cinéma.

# L'EMPLOI DANS LES FESTIVALS

## RÉPARTITION DES FESTIVALS SELON LE NOMBRE D'EMPLOIS ETP \* EN CDI



## RÉPARTITION DES FESTIVALS SELON LE NOMBRE D'EMPLOIS ETP \* HORS CDI (CDD, CDDU, INDÉPENDANTS)



\* ETP = Equivalent Temps Plein



## LES PERSONNELS NON PERMANENTS

Parmi les emplois en CDD, on retrouve une **majorité de contrats intermittents**.

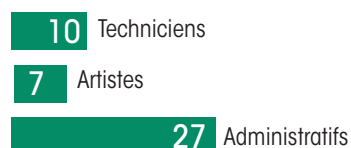
- Parmi les intermittents, sont employés une majorité de techniciens et d'artistes, les emplois de production représentant une part beaucoup plus faible
- Au régime général, on retrouve au contraire une majorité d'administratifs et une part beaucoup plus faibles d'artistes et de techniciens
- Le recours à l'auto-entrepreneuriat concerne tout à la fois les postes administratifs, techniques et artistiques.



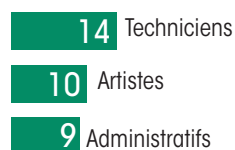
### SALARIÉS INTERMITTENTS



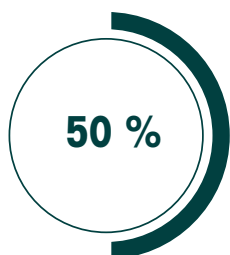
### SALARIÉS AU RÉGIME GÉNÉRAL



### INDÉPENDANTS / AUTO-ENTREPRENEURS



## LA DIRECTION ARTISTIQUE DES FESTIVALS



des festivals rémunèrent leur direction artistique.



C'est dans le secteur de la musique (musiques actuelles et musiques classiques) qu'on observe le plus grand pourcentage de programmateurs non rémunérés (respectivement **56 %** et **61 %**).

## LE RECRUTEMENT EN QUESTION



des répondants constatent des difficultés de recrutement.



Parmi les structures constatant des difficultés de recrutement :

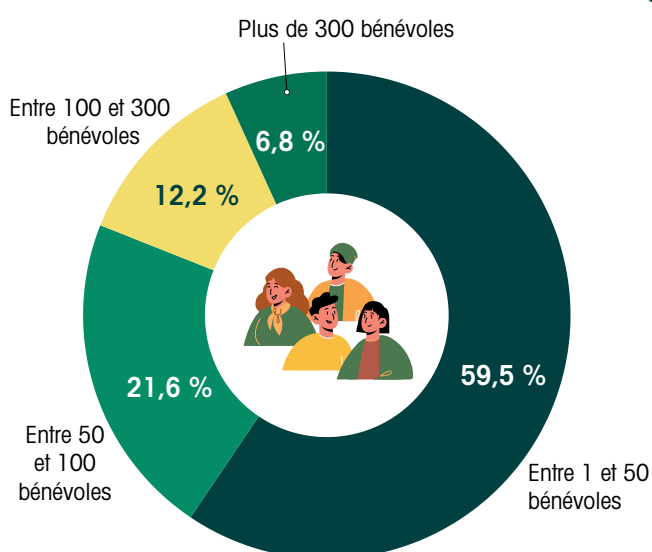
- 58 % signalent le manque de techniciens, 21 % le manque de personnel administratif (administration / production),
- 17 % mentionnent la difficulté à recruter dans les métiers de la médiation,
- 8 % dans ceux de la communication.

Les difficultés de recrutement apparaissent plus importantes dans le secteur de la musique classique (46 % des festivals se disent en difficulté) et pour le spectacle vivant hors musique (40%).

## LE RECOURS AUX BÉNÉVOLES



des festivals enquêtés déclarent recourir à des bénévoles.



46,7 % des structures interrogées disent connaître des difficultés de mobilisation des bénévoles depuis la crise sanitaire.

Ce sont les festivals de musiques actuelles et de spectacle vivant hors musique qui se disent le plus en difficulté (respectivement 56 % et 54 %).

Parmi les raisons invoquées expliquant le manque de bénévoles, on retrouve :

- La démobilité globale observable (liée à un manque de motivation, à des changements d'habitudes) : évoquée par 42 % des répondants.
- Le Covid et les obligations sanitaires liées : évoquée par 22,5 % des répondants.
- Le manque de disponibilité des bénévoles au regard de la durée des festivals : évoquée par 19 % des répondants.
- Le vieillissement des bénévoles : évoqué par 13 % des répondants.

# LES EFFETS DES MESURES SANITAIRES ET ÉCO-RESPONSABLES SUR LES FESTIVALS

## LES MESURES ÉCO-RESPONSABLES



89,7 % des festivals ont mis en oeuvre des mesures éco-responsables



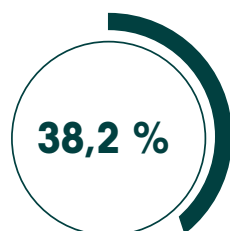
10,3 % en ont mis en œuvre parce qu'ils y ont été incités par leurs tutelles



79,5 % l'ont anticipé avant d'y être incités

Parmi les festivals qui ont mis en œuvre des mesures éco-responsables, seuls 36,6 % déclarent avoir été accompagnés par les pouvoirs publics.

## LES PROTOCOLES SÉCURITAIRES



38,2 % des festivals interrogés déclarent que les protocoles sécuritaires en vigueur ont alourdi la gestion de leur festival. Parmi ceux-ci, ce sont les festivals de musiques actuelles qui se déclarent les plus impactés (71% d'entre eux).

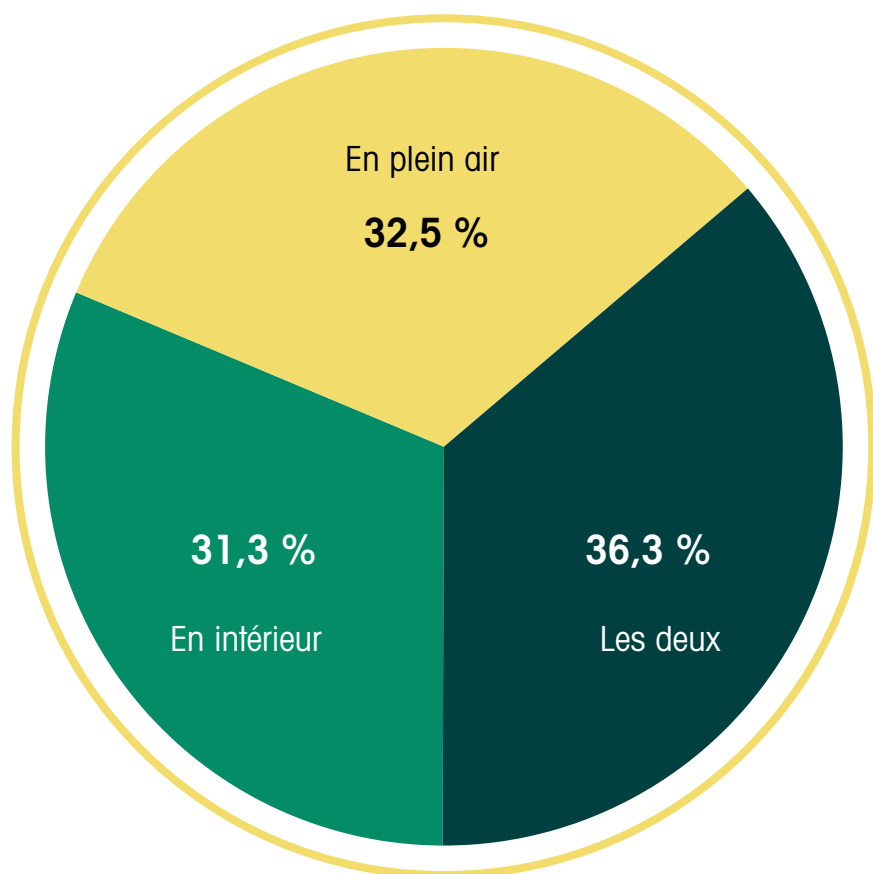


Parmi ces festivals :

- 56 % pointent la charge logistique supplémentaire (gestion du personnel et des bénévoles, réorganisations),
- 54 % la charge financière
- et 30 % la charge administrative (recherche d'informations, peur de ne pas être dans les normes, etc.)

# LIEUX DES FESTIVALS

## EN PLEIN AIR, EN INTÉRIEUR OU EN ITINÉRANCE



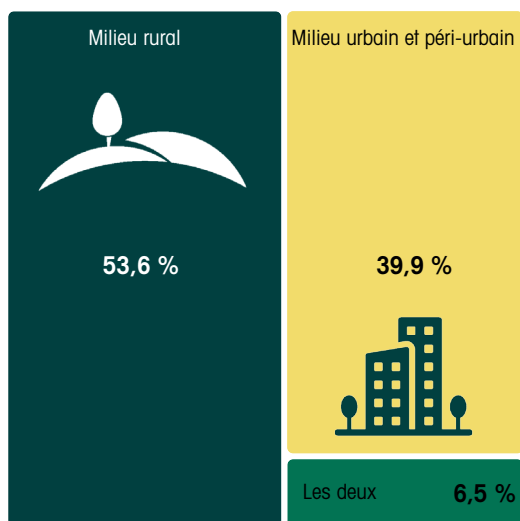
28,2 % des festivals répondants sont itinérants.



Les festivals s'organisent en moyenne sur 7 scènes ou salles.

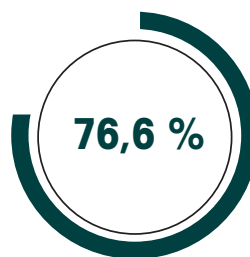
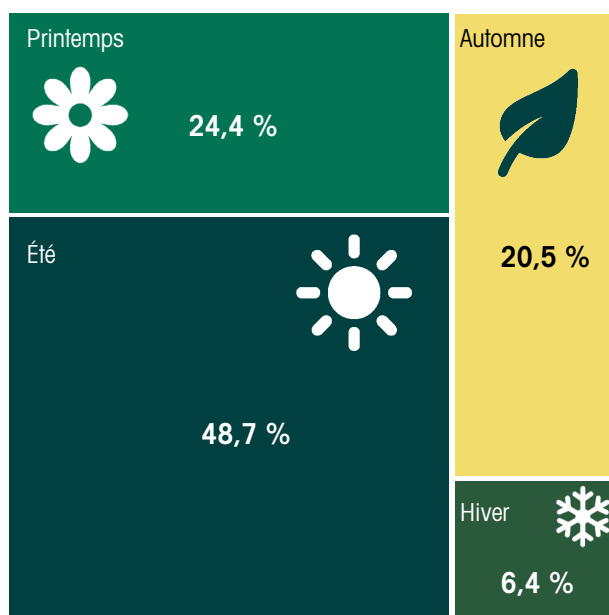
Mais cette moyenne est artificiellement élevée en raison d'un festival dans la cohorte qui se distribue sur 60 lieux différents. En enlevant ce festival, la moyenne retombe à **4 scènes par festival**.

## L'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DES FESTIVALS



La grande majorité des festivals de musiques classiques sont implantés en milieu rural (69 %). Cela est également vrai, quoique dans une moindre mesure, pour les festivals de musiques actuelles (55 %).

## LES TEMPORALITÉS DES FESTIVALS



Des festivals disposent d'un bar et/ou d'un espace de restauration.

# PUBLICS DES FESTIVALS

## 1 million

Taux de fréquentation moyen :

# 72 %

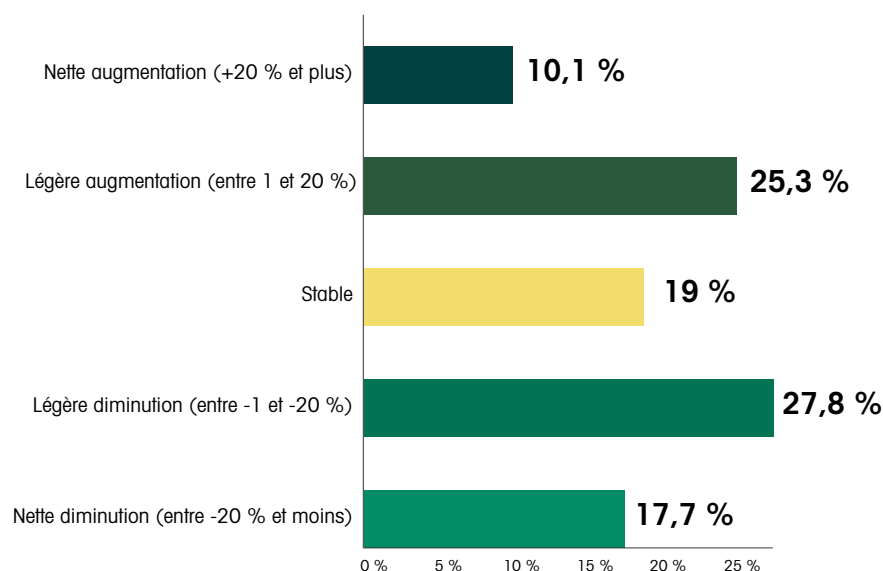
de spectateurs cumulés sur les 92 festivals interrogés.

Les jauges observées sont extrêmement variables,  
allant par représentation de :

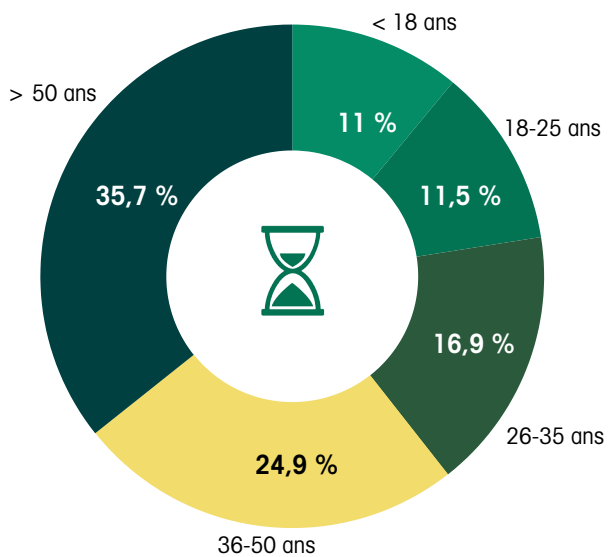
# 30 à 14 000

	Musiques actuelles	Musiques classiques	Spectacle vivant hors musique	Cinéma
Nombre moyen de spectateurs par festival	13 810	2 490	23 418	7 740
Taux moyen de fréquentation	75 %	78 %	75 %	68 %

## ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ENTRE 2019 ET 2022

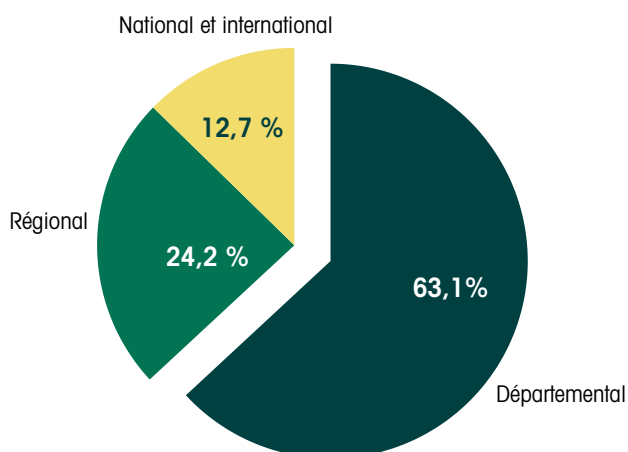


## RÉPARTITION DU PUBLIC PAR TRANCHE D'ÂGE



	Musiques actuelles	Musiques classiques	Spectacle vivant hors musique	Cinéma
Moins de 18 ans	5,2 %	14,1 %	15,6 %	12,7 %
18-25 ans	13,2 %	5,8 %	8,2 %	8,4 %
26-35 ans	<b>31,4 %</b>	9,7 %	13,4 %	17,3 %
36-50 ans	28 %	16,9 %	30 %	26,9 %
Plus de 50 ans	22,2 %	<b>53,5 %</b>	32,8 %	34,7 %

## LA RÉPARTITION DU PUBLIC SELON SA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



	Musiques actuelles	Musiques classiques	Spectacle vivant hors musique	Cinéma
Départemental	60,6 %	63,9 %	<b>80,5 %</b>	35,6 %
Régional	27,8 %	22,2 %	16,25 %	<b>40,2 %</b>
National / International	11,6 %	13,9 %	3,25 %	<b>24,1 %</b>

# L'ÉCONOMIE DES FESTIVALS

## BUDGET ANNUEL DES FESTIVALS

**360 767 €**

Budget annuel moyen

**110 000 €**

Budget annuel médian

	Musiques actuelles	Musiques classiques	Spectacle vivant hors musique	Cinéma
Budget moyen annuel	356 000 €	120 000 €	106 000 €	225 000 €
Budget annuel médian	149 000 €	76 600 €	82 000 €	130 000 €

## LES SUBVENTIONS DES FESTIVALS




Des festivals interrogés bénéficient de subventions publiques



Le pourcentage moyen de subventions dans le budget est de **45 %**.

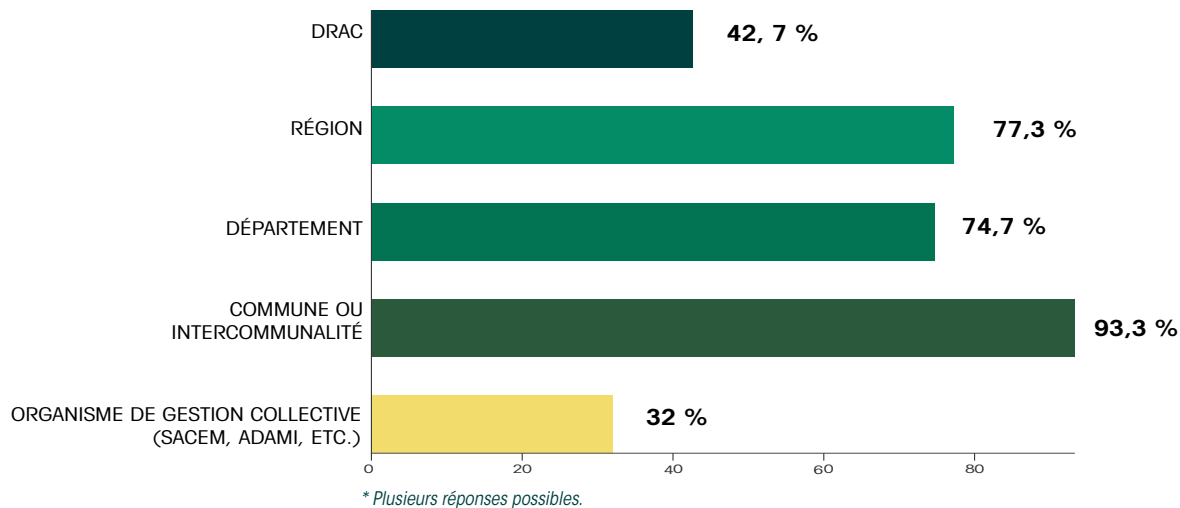
Il existe cependant des écarts très importants entre les festivals interrogés qui vont de **1 % de financement public à 97 %** de financement public.

La proportion des aides publiques dans le budget global varie également selon les disciplines.

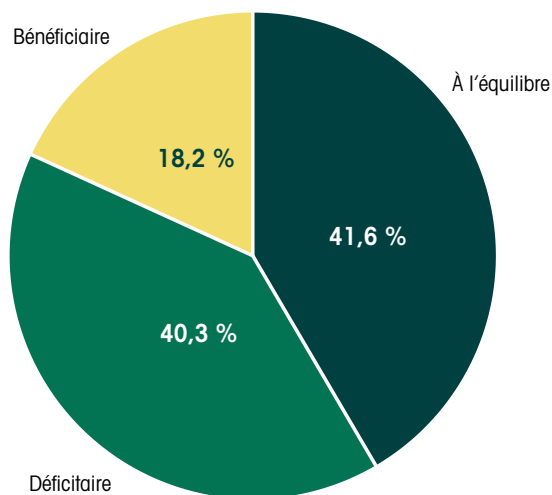
	Musiques actuelles	Musiques classiques	Spectacle vivant hors musique	Cinéma
Part moyenne des subventions publiques dans le budget	30 %	43 %	58 %	57 %



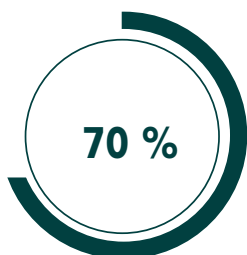
## PROVENANCE DES SUBVENTIONS DES FESTIVALS \*



## L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES FESTIVALS

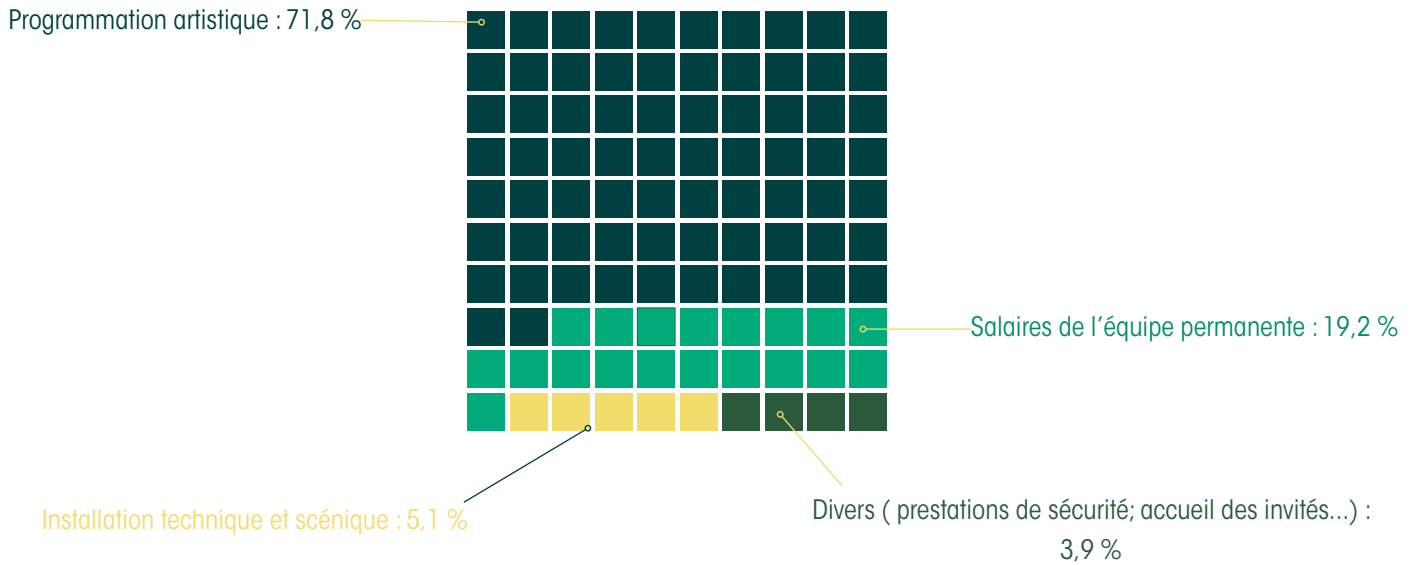


	Seuil de rentabilité (lorsque billetterie)
Musiques actuelles	74 %
Musiques classiques	63 %
Spectacle vivant hors musique	70 %
Cinéma	61 %



Le seuil moyen de rentabilité est de 70 % (il s'agit du taux de fréquentation à partir duquel un festival ne risque plus d'être déficitaire). Ce décompte ne prend pas en compte les festivals dont l'entrée est gratuite.

## LE PLUS IMPORTANT POSTE BUDGÉTAIRE POUR LES FESTIVALS



## LES EFFETS DE L'AUGMENTATION DU COÛT DE L'ÉNERGIE SUR L'ÉQUILIBRE DES FESTIVALS



des festivals déclarent que l'augmentation du coût de l'énergie a eu un impact sur la répartition du budget en 2022. Il est probable que la proportion aura augmenté en 2023.





# LECTURE DE L'ÉTUDE

Par les syndicats de salariés et les organisations d'employeurs, membres du Groupe Festivals du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes



# Commentaires de l'étude COREPS sur les festivals en Auvergne-Rhône-Alpes

## Collège Salariés

Les réponses apportées par cette étude apportent de nouvelles questions, qui nécessitent d'être étudiées de près pour ne pas avoir une vision biaisée de l'écosystème des festivals. Et les conditions de travail sont au cœur de ces questions.

En premier lieu il s'agit de questionner un modèle qui s'appuie en partie sur une main d'œuvre pas ou peu payée. Lorsqu'on constate les difficultés de « recrutement » de bénévoles de la part des organisateurs, la question de la charge de travail demandée se pose naturellement. Tout comme se pose celle des administratifs intermittents, auxquels les festivals ont peu recours, et dont on connaît la capacité à travailler plusieurs fois le volume d'heures déclaré sur leur contrat.

En rentrant dans les détails, il y a fort à parier que les 40 % de festivals qui se déclarent bénéficiaires le sont en partie grâce à une main d'œuvre gracieuse. Cela donne une image faussée de la santé financière du secteur.

Par ailleurs il s'agirait de connaître les détails de la présence d'auto-entrepreneurs sur les festivals.

Le recours à l'auto-entrepreneuriat est-il une réalité partagée par l'ensemble des festivals, dans une petite proportion ? Ou seulement par certains festivals qui y ont recours de manière systématique ? Particulièrement pour les artistes, qui sont protégés par la présomption de salariat et le décret du ministère de la Culture du 28 janvier 2010. Quels sont ceux d'entre eux qui se retrouvent ainsi « ubérisés » sur des festivals ? Et comment les festivals justifient-ils le contournement de la loi à ce sujet ?

Pour avoir une réelle mesure de la situation, nous pensons avoir besoin d'un comparatif en valeur absolue des personnels travaillant sur un festival : CDI, CDD, CDDU (en distinguant les emplois directs des contrats de cession), indépendants, auto-entrepreneurs et bénévoles, et de connaître la part de financement public selon les situations. Nous ne voyons pas comment garantir la qualité du service public de la culture, dont les festivals sont un chaînon important sur tous les territoires, sans un tissu de professionnels. Cela nécessite de stabiliser ou d'augmenter le volet d'emploi salariés.



Avoir des données sur les salaires dans chaque métier, médians et moyens ou par déciles, donnerait également d'autres perspectives, notamment sur les difficultés de recrutement.

Il s'agirait enfin d'affiner l'étude concernant la fréquentation, pour avoir une vision plus précise. Même si plusieurs données sont déjà inquiétantes : où en est la politique de soutien à l'accès à la culture lorsqu'on constate que seulement un tiers du public a moins de 35 ans ?

L'enjeu est de taille. L'impact en cas de délitement de la proposition culturelle sera en grande majorité pour les citoyens au niveau local, comme le montre la répartition du public selon la provenance géographique.

Nous devons aller vers un plus grand niveau de précisions afin d'orienter les financements publics des citoyens vers une offre culturelle accessible, pérenne, diverse et de qualité pour tous. C'est pourquoi nous appelons à poursuivre cette étude, avec un second volet qui offre les perspectives nécessaires sur ces premiers enseignements.

# Commentaires de l'étude COREPS sur les festivals en Auvergne-Rhône-Alpes

## Collège Employeurs

L'enquête menée par le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes sur les festivals nous donne une photographie très détaillée des festivals en région dans cette période post-covid.

Si nous comparons les chiffres et données établis par cette étude par rapport à celles réalisées au national par le SMA et France Festivals, de nombreux éléments sont équivalents, et nous permettent de réaffirmer les propositions de soutien suivantes pour les festivals :

- Du fait d'un fort ancrage local, notamment par un portage massivement associatif, les festivals se construisent grâce à l'engagement de bénévoles, dans les gouvernances et également pour l'exploitation des événements. Cet engagement sort fragilisé de la période Covid, avec une réelle démobilisation des bénévoles (cela est évoqué par 42% des organisations). Ce constat doit être mis en miroir des difficultés des festivals à pérenniser les emplois et à recruter. Globalement c'est la ressource humaine des festivals qui est en sursis, il nous apparaît donc crucial de favoriser le soutien à l'emploi qui passe par des aides à la mutualisation des postes, le soutien à la structuration des structures porteuses (aide au fonctionnement), l'aide à la coordination des bénévoles et de la vie associative.
- Le soutien à la scène locale et émergente est un point fort des festivals régionaux, toutes esthétiques confondues, preuve de programmations engagées sur le soutien aux artistes amateurs, émergents et issus du territoire régional. Cet axe de programmation est à soutenir fortement face à l'évolution, notamment sur le secteur des musiques actuelles, des phénomènes de concentration où les grands groupes rachètent et implantent des festivals de grandes tailles sur les territoires. Même si la région Auvergne-Rhône-Alpes reste encore épargnée par ces démarches, il est important que les financeurs s'engagent sur le maintien de l'indépendance de gestion des événements, seule garantie pour le pluralisme musical et artistique.
- Les subventions versées aux festivals se font sur le volet projet, mais aujourd'hui un soutien pérenne et au long cours des festivals reste déterminant pour assurer leur survie. Comme pour tous les acteurs, les effets de l'inflation (hausse des coûts d'organisation, de fluides, etc..) sont majeurs, la pénurie de personnels chez les prestataires (sécurité, technique), la hausse des coûts artistiques pèsent lourdement sur l'équilibre financier des événements, événements





pour lesquels la prise de risque devient très conséquente. Mettre en place des conventions pluriannuelles de financement permettrait aux festivals de se projeter au-delà de leur édition annuelle, serait vecteur d'une meilleure structuration et d'un travail au long cours sur les charges de mise en œuvre des festivals.

- L'implication des festivals dans des démarches éco-responsable est à saluer, car ils sont majoritairement investis sur ces questions et depuis plusieurs éditions, preuve d'une posture fortement ancrée sur les enjeux et l'impact de leurs événements dans leur environnement. Une posture responsable qu'il est utile de soutenir, avec par exemple des bonifications en fonction des actions et innovations menées.

**Ce questionnaire permet à nouveau d'affirmer l'importance majeure des festivals à l'échelle locale qui portent au plus près des populations une offre culturelle riche et diversifiée.**

Le festival joue un rôle culturel essentiel, complété d'un rôle social par les bénévoles qu'ils fédèrent (ils y recourent à plus de 93%), l'emploi qu'ils génèrent, un rôle économique pour les chiffres d'affaires générés et les retombées financières directes et indirectes sur le bassin de vie où ils sont implantés. Même si la durée des festivals est majoritairement de moins d'une semaine (58,7% se font sur moins de 7 jours), leur impact sur leur territoire d'implantation se fait sur le moyen et long terme, preuve d'un besoin accru d'une meilleure reconnaissance de leur travail et de politiques culturelles adaptées pour favoriser un ancrage durable.

# LE COREPS

## 3 GROUPES



### GRUPE POLITIQUES PUBLIQUES



### GRUPE EMPLOI & FORMATION



### GRUPE FESTIVALS

## COMITÉ RÉGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE

À la suite de la crise sanitaire, il a été décidé d'instaurer une instance régionale de dialogue entre les professionnels du spectacle vivant et enregistré et les instances publiques : le COREPS (comité régional des professions du spectacle).

La constitution du COREPS répond à un besoin de dialogue accru entre les professionnels du secteur du spectacle vivant et enregistré et les instances publiques. Composé de représentants de l'Etat, d'élus issus de tous les échelons territoriaux, d'employeurs (syndicats, réseaux, fédérations) et de salariés (syndicats, collectifs), le COREPS a vocation à organiser un dialogue constructif entre les différentes organisations représentées sur des sujets comme l'emploi, les politiques publiques, les territoires, la relation au public ou encore les mesures sanitaires récentes.

Il complète le Contrat d'Objectifs Emploi Formation de la culture en région 2020 – 2025 (COEF), qui est élargi au-delà du spectacle.

Pour en savoir plus sur la vie du COREPS (documents à télécharger, composition du comité de pilotage, comptes-rendus), voir la page dédiée :

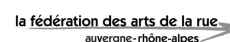
<https://auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr/coreps/>

# LE GROUPE FESTIVALS

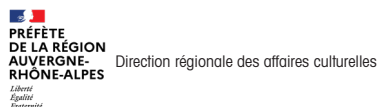
## LES SYNDICATS DE SALARIÉS



## LES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS



## ÉTAT ET COLLECTIVITÉS



PUBLICATION RÉALISÉE PAR :

LE COREPS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
GROUPE FESTIVALS

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Riedel

COORDINATION

Marjorie Glas

MISE EN PAGE

Marie Coste

CRÉDITS PHOTOS ET ICONOGRAPHIQUES

Couverture et 4ème de couv : Maxwell Collins pour [Unsplash](#)

Pictogramme « Document » : Icongeek26 pour [Noun Project](#)

Pictogramme « Sablier » : Myiconfinder pour [Noun Project](#)

Pictogramme « Plus » : Kimmi Studio pour [Noun Project](#)

Pictogramme « Loupe » : Trident pour [Noun Project](#)

Pictogramme « Hommes, femmes » : [Adobestock](#)

Pictogramme « Feuille » : Iconghost pour [Noun Project](#)

Pictogramme « Colline » : Alexander Skowalsky pour [Noun Project](#)

Pictogramme « Immeuble » : Adrien Coquet pour [Noun Project](#)

Pictogramme «Quatre saisons» : Adrien Coquet pour [Noun Project](#)

<https://auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr/coreps/>



**COREPS**  
Auvergne-Rhône-Alpes

LE COREPS EST ANIMÉ PAR :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE**  
**VIVANT**

*Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant est soutenue  
financièrement par  
le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes  
et la Région Auvergne-Rhône-Alpes..*

LE COREPS EST PILOTÉ PAR :

  
**PRÉFÈTE**  
**DE LA RÉGION**  
**AUVERGNE-**  
**RHÔNE-ALPES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes